DEMANDE DE SUBVENTION 2024
APPEL A PROJETS FONDS D'INTERVENTION PEDAGOGIQUE (FIP)

AIDES ET FORMALITES POUR LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER

Veuillez prendre connaissance des encarts ci-après, essentiels pour la bonne constitution de votre dossier.

IMPORTANT - CALENDRIER :

Rapprochez-vous de votre composante afin de connaitre la date limite qu'elle a fixée pour le dépôt des dossiers FIP en vue de leur validation et de leur classement.
Les directions de composantes doivent envoyer leurs avis motivés et les dossiers à la DEVE pour le 19 janvier 2024.
Seuls les projets complets avec les avis favorables requis (DirNum, DEVE-MH, DHSE, DEPIL et CIPE) seront examinés *(voir encarts suivants)*.

BUDGET

ELEMENTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS

Le budget prévisionnel du projet sera renseigné au travers du fichier Excel « Formulaire Budget FIP 2024 ».

Se rapprocher du service financier de composante ou de la DAF de Campus dès le début du montage du projet afin de vous aider à compléter le formulaire budget *(ventilation entre dépenses de fonctionnement et d'investissement, …)* **et à recenser les pièces justificatives qui devront être jointes au dossier** *(nombre de devis selon le type de matériel ou de prestation, nécessité de passation d'un marché public, …)*.

PEDAGOGIE

* Pour la **création** de votre projet, vous pouvez contacter l'équipe du CIPE pour des conseils et recommandations d'un point de vue pédagogique, par ticket : http://url.univ-amu.fr/ticketaccompagnement

* Si votre projet nécessite une assistance de l'équipe du CIPE pour sa **réalisation** (accompagnement pédagogique, demande de vidéos, …), par ticket : http://url.univ-amu.fr/ticketaccompagnement ou http://url.univ-amu.fr/ticketvideo. **Il faudra joindre l'avis favorable du CIPE à votre demande d'accompagnement**.

INFORMATIQUE ET AUDIOVISUEL

Les projets impliquant des solutions informatiques ou audiovisuelles (installation de matériels et/ou de logiciels, maintenance de matériels, développement, …) ne pourront être présentés sans l'avis favorable de la DirNum.

La demande - et par la suite, tous les échanges pour son suivi - **se fera exclusivement par un ticket d'assistance** (*) en y précisant qu'il s'agit d'une **« Consultation FIP pour avis »**. **La totalité des documents descriptifs du projet devront être joints** sous leur forme finalisée à ce ticket (via le bouton « Fichiers »).

Elle devra se faire **au minimum trois semaines pleines travaillées avant la date limite de remise des dossiers fixée par votre composante et, en tout état de cause, au plus tard le 22 décembre 2023 délai de rigueur**, pour tenir compte de la durée de traitement de votre demande par la DirNum.
Après examen et recherche de compléments si besoin, la DirNum vous remettra un certificat de conformité à joindre au présent dossier.

(*) [Rappel : un ticket d'assistance se crée via https//.ent.univ-amu.fr –> Menu : « Assistance » -> « Aide en ligne, Télé-demandes » puis « Formuler une demande d'aide personnalisée » puis choix « DIRNUM : Assistance informatique » puis choisir son campus de rattachement]

ACCESSIBILITE - HANDICAP – PREVENTION DES RISQUES SANTE ET SECURITE - LOGISTIQUE

Les projets tels que les aménagements d'espaces pédagogiques innovants et ceux impactant les domaines de l'accessibilité, du handicap (1), de l'hygiène et sécurité (2), de la logistique (3) devront recueillir l'avis favorable des directions/services idoines (*cf* les informations de contacts ci-après).

Pensez à consulter les directions/services concernés bien en amont de la date limite de remise des dossiers fixée par votre composante :

→ **(1)** DEVE/PVE/Mission Handicap : par courriel à l'adresse : deve-handicap@univ-amu.fr,

→ **(2)** DHSE : dhse-prevention@univamu.fr

→ **(3)** DEPIL : les référents à contacter selon les Campus et les sites sont listés ci-dessous :

* Pour le Campus Aix (Aix-en-Provence + sites isolés hors Aubagne) :
A) pour les sites Schuman / Poncet / Montperrin / Centre sportif / Fenouilleres / Arbois / Saporta / LPL : Fabrice Meunier (fabrice.meunier@univ-amu.fr)
B) pour les autres sites (sites INSPE, sites IUT, MMSH, IAE, sites FEG, Pôle universitaire de Gap) : Abdelkafi Touati (abdelkafi.touati@univ-amu.fr) et Olivier Rayssac (olivier.rayssac@univ-amu.fr)

* Pour le Campus Marseille Centre + Aubagne : Stéphane Duperret (stephane.duperret@univ-amu.fr)

* Pour le Campus Luminy : Patrice Renard (patrice.renard@univ-amu.fr)

* Pour le Campus Timone : Sébastien Guichard (sebastien.GUICHARD@univ-amu.fr)

* Pour le Campus Etoile : Philippe Benaddi (philippe.benaddi@univ-amu.fr)

Les documents justifiant de ces avis favorables (courriels, courriers, …) seront joints au dossier.